



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1997/171
28 février 1997

ORIGINAL : FRANÇAIS

LETTRE DATÉE DU 27 FÉVRIER 1997, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT
DU CONSEIL DE SÉCURITÉ PAR LE CHARGÉ D'AFFAIRES PAR
INTÉRIM DE LA MISSION PERMANENTE DU ZAÏRE AUPRÈS DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous faire tenir la réponse du Gouvernement de la République du Zaïre au communiqué que le Gouvernement de l'Ouganda a fait publier comme document du Conseil de sécurité (S/1997/97 du 31 janvier 1997).

Aux fins d'édifier l'opinion internationale ainsi que les membres du Conseil sur l'agression dont mon pays est victime, le Gouvernement de la République du Zaïre joint à sa réponse des photos des quelques prisonniers de guerre que les forces armées zaïroises ont capturés sur le théâtre des opérations.

Afin de porter, une fois de plus, un démenti cinglant aux mensonges qui pullulent dans le communiqué ougandais, le Gouvernement du Zaïre joint à sa réponse deux correspondances échangées avec le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés sur la situation des réfugiés se trouvant à l'est du Zaïre.

Je vous serais très reconnaissant de bien vouloir publier cette lettre ainsi que ses annexes, constituées de la réponse du Gouvernement zaïrois, des photos des prisonniers et des correspondances dont il est question plus haut, comme document du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim,

Ministre plénipotentiaire,

Représentant permanent adjoint

(Signé) LUKABU KHABOUJI N' ZAJI



ANNEXE I

**REPONSE DU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE
DU ZAIRE AU COMMUNIQUE DU GOUVERNEMENT DE
LA REPUBLIQUE DE L'UGANDA DATE DU 30
JANVIER 1997 (DOC. S/1997/97)**

=====

01. Le Communiqué du Gouvernement ougandais du 30 janvier 1997, qui a été publié comme Document du Conseil de Sécurité sous la cote S/1997/97, le 31 janvier 1997, est un tissu de mensonges grossiers et de contre-vérités.
02. Certains Etats membres de l'ONU, y compris des membres permanents du Conseil de Sécurité, ont reconnu que les troupes rwandaises et ougandaises sont bel et bien entrées en territoire zaïrois et sont même intervenus auprès du Rwanda et de l'Ouganda pour qu'ils retirent leurs troupes du Zaïre.

Ces faits ont même été publiquement reconnus par le porte - parole du Département d'Etat le 23 janvier 1997 et le 4 février 1997.

Dès l'annonce des attaques des villes de Bendera et de Kalemie, au Shaba et de Watsa, dans le Haut-Zaïre, les 29 et 30 janvier 1997, par les troupes rwandaises et ougandaises, les mêmes démarches ont été entreprises auprès des gouvernements rwandais et ougandais pour leur rappeler la demande du Gouvernement américain de voir leurs troupes quitter le Zaïre.

Enfin, la presse internationale a largement fait état de la déclaration du Secrétaire d'Etat américain en date du 3 février 1997, relative à l'implication directe de l'Ouganda, du Rwanda et du Burundi comme instigateurs de l'invasion du Zaïre.

Puisque Madame Scempala, ambassadeur de l'Ouganda à Washington a déclaré, le 4 février 1997 au Journal "The Uganda Reporter" que l'Ouganda est en contact régulier avec le Gouvernement américain au sujet du conflit zaïrois", le Gouvernement ougandais devrait donc être au courant de ce qui précède et se convaincre que ce n'est pas seulement le Gouvernement de la République du Zaïre qui est au courant de la présence des troupes ougandaises sur son territoire, mais que c'est de notoriété publique.

Si ce n'est qu'à la fin du mois de janvier 1997 que sieur Kabila, comme l'atteste les télévisions étrangères, a commencé à recruter des mineurs pour former son armée, avec quelle armée aurait-il alors conquis les villes de Goma, de Bukavu, d'Uvira et d'autres localités zaïroises, si ce n'est avec les troupes de ses commanditaires que sont l'Ouganda, le Rwanda et le Burundi ?

03. Parmi les éléments appartenant aux troupes d'agression, rares sont ceux qui parlent français, lingala, tshiluba ou kikongo, langues officielles du Zaïre. La plupart s'expriment en un swahili très usité en Afrique de l'Est et qui est différent de celui utilisé dans l'Est du Zaïre. Pour les Zaïrois de l'Est, ces éléments des troupes d'agression ne sont pas originaires du Zaïre.
04. Les Forces Armées Zaïroises ont capturé sur le théâtre des opérations quelques éléments ci-après des Forces Armées Ougandaises, Rwandaises et Burundaises :

Prisonniers de guerre rwandais (voir photos en annexe)

Première catégorie : Cinq soldats capturés à Luberizi

<u>N°</u>	<u>Noms et Prénoms</u>	<u>Mécano</u>	<u>Grade</u>
01	Muyaga Victor		Cpl
02	Nteziriyayo Rugira		Sdt2Ci
03	Mutabazi Eric		Sdt2Ci
04	Robongoza Mwasangi		Sdt2Ci
05	Nteziriyayo Jean Claude		Sdt2Ci

Deuxième catégorie: Deux Cdo de l'APR capturés à Goma

01	Rutahisire Alexandre		S/Lt.
02	Rubahiza		Cpl

Troisième catégorie: Deux Cdo de l'APR capturés à Rutshuru

01	Bodolo Tecytele		S/Lt
02	Amundala Kabengele		1Sgt

Quatrième catégorie: Élément APR capturé à Idjwi

01	Sabu Mana Emmanuel		
----	--------------------	--	--

Cinquième catégorie: Neuf éléments arrêtés à Goma pour sabotage et espionnage

01	Ruibasira Runanira		
02	Bivegete Biachu Damien		
03	Nsanzi Fura Nzabambarirwa		
04	Mbirizi Mukasa		
05	Ngoga Mukira		
06	Buisa Biabikara		
07	Okenge Lulu		
08	Kambale Paluku		
09	Kambale Mkhele		
10.	Kalisa Alain Claude		
11.	Ruterana Pascal		

Prisonniers de guerre ougandais (photos en annexe) :

Sixième catégorie: Soldats

01. Masaba Mukwasi, capturé à Komanda, le 10 décembre 1996
02. Paul Kabagambe, capturé à Koimanda, le 10 décembre 1996
03. Atenyi Tibaraguza, capturé à Niania, le 29 janvier 1997

Prisonnier de guerre sud - africain (photo en annexe)

01. Kanku Mpinganayi Joseph : Médecin sans frontières (Cfr. démenti des Médecins Sans Frontières pour lesquels il prétendait travailler en annexe)

Ces éléments ont été présentés à la presse nationale et internationale ainsi qu'au public, en septembre 1996 et le vendredi 31 janvier 1997. Le Gouvernement zaïrois tient les bande - vidéos, les procès-verbaux d'interrogatoires et leurs identités, à la disposition du Conseil de Sécurité de l'ONU.

05. Au cours du débat qui a suivi la Conférence qu'il a tenue à l'Institut d'Etudes Stratégiques à Washington le lundi 3 février 1997, le Président de l'Ouganda n'a pas su contredire Mesdames Diane Bare et Angela Vullo du "Schiller Institute" qui ont démontré que l'Ouganda était l'agent d'exécution d'un plan prémédité visant à déstabiliser le Zaïre et d'autres pays voisins, aux fins de contrôle et d'exploitation d'immenses ressources naturelles et de vastes étendues de terres, allant des régions du Shaba au Sud du Soudan en passant par le Maniema, le Sud - Kivu, le Nord - Kivu et le Haut-Zaïre.
06. Déjà en décembre 1995, Monsieur Sam Kiley, selon un article paru le 17 janvier 1997 dans le London Times, parlant des hostilités contre le Zaïre, à partir de l'Ouganda et du Rwanda, avait écrit :

CITATION :

"Les leaders de 4 pays africains ont lancé des opérations militaires d'épuration transfrontalières et leurs efforts coordonnés ont pour but de miner l'influence française en Afrique centrale et orientale, confirmant ainsi les inquiétudes de Paris relatives à une 'conspiration anglophone' dans la région".

/...

Et l'article de continuer :

"Le Président Museveni de l'Ouganda, qui est arrivé à Londres en visite privée la nuit dernière, est au centre de cette initiative, qui est basée sur des liens d'amitié entre guérilleros africains, devenus politiciens, liens tissés dans les années 70 à l'occasion de conflits et dans des cités universitaires".

Les autres leaders sont :

"-Paul Kagame, Vice-Président et Ministre rwandais de la défense nationale, ancien chef des services de sécurité militaire de Museveni en Ouganda;

"-Isaya Afworky, Président de l'Erythrée;

"-Meles Zenawi, Président de l'Ethiopie,

"qui ont tous en commun d'avoir combattu et abattu les dictatures au cours de la dernière décennie".

"Maintenant, avec l'accord de la Grande-Bretagne, ils s'emploient à mener des actions contre les Etats voisins qui, dans le passé, ont abrité des groupes rebelles qui leur étaient opposés, et cela, sous le prétexte que les africains doivent trouver des solutions aux problèmes africains.

"Ils s'emploient à leur tour à assister et à entretenir les rebelles contre les gouvernements des autres pays voisins.

"Ces quatre leaders sont en train de conduire les événements dans la région des Grands Lacs et au Soudan".

FIN DE CITATION.

(Cfr. "The war against the British Empire can be won", Executive Intelligence Review/Feature, No du 31 janvier 1997)

07. Malgré l'ouverture manifestée, à maintes reprises, par le Zaïre, l'Ouganda a toujours brillé par la fourberie : des ressortissants zaïrois sont régulièrement victimes de tracasseries policières, aux frontières, en dépit de nombreuses rencontres bipartites entre les responsables des deux pays sur la sécurité et la circulation de leurs ressortissants.

Mieux, les autorités ougandaises n'ont jamais respecté leurs engagements vis-à-vis du Zaïre. **A titre d'exemple** : en 1995, le Président de la République Ougandaise a, à sa propre demande rencontré en Allemagne, le Président de la République du Zaïre, pour solliciter - en contrepartie du paiement de 500 tonnes de café zaïrois qui avaient été arbitrairement saisis et détournés par des officiers de l'Armée ougandaise - la libération de l'équipage et de l'avion ougandais impliqués dans la contrefaçon de la monnaie zaïroise. L'avion dont question et son équipage avaient été cloués au sol à Mbandaka où ils transportaient 14 tonnes de faux billets de banque fabriqués en Argentine.

L'accord fut conclu et l'équipage ainsi que l'avion ougandais furent relâchés. Mais à ce jour, le café zaïrois détourné, n'a jamais été payé, comme convenu.

08. Le 13 et le 14 juillet 1994, la République du Zaïre a accueilli dans les régions du Nord - Kivu et du Sud - Kivu près de trois millions de réfugiés rwandais fuyant la guerre civile, dont 30.000 militaires appartenant aux ex-FAR. Le Gouvernement zaïrois a contacté le Secrétaire général de l'ONU, Monsieur Boutros Boutros Ghali, pour qu'au niveau de l'ONU, des mesures soient prises, pour déplacer de la frontière, les militaires des ex-FAR afin que leur présence ne devienne pas un objet de méfiance dans les rapports entre Etats de la région des Grands Lacs.

Une mission de l'ONU conduite par l'ambassadeur Khan, Envoyé Spécial du Secrétaire général de l'ONU, a séjourné au Zaïre pour identifier, ensemble avec des experts zaïrois, les sites où les militaires des ex-FAR pouvaient être transférés, loin des frontières.

Cette mission conjointe Zaïre -ONU a identifié les sites de Kongolo au Shaba, de Lukandu au Maniema et d'Irebu dans la région de l'Equateur.

Au vu du rapport à cet effet établi et du coût du projet, le Secrétaire général de l'ONU a refusé d'exécuter leur déplacement, au motif qu'il n'avait pas de ressources. Il a ensuite proposé la constitution d'une Force internationale de Police pour surveiller et encadrer, sur place au Kivu, les 30.000 militaires des ex-FAR. Le Secrétaire général de l'ONU a de nouveau écrit au Premier Ministre zaïrois pour lui dire qu'il abandonnait ce projet, au motif qu'aucun pays ne s'était offert pour participer à la constitution de cette Force de Police Internationale, dont le coût était, de toute façon au - dessus des moyens de l'ONU (Voir lettre en annexe).

C'est ainsi que Madame Sadako Ogata, Haut-Commissaire des Nations Unies pour les Réfugiés, sera chargée de négocier avec le Gouvernement zaïrois la mise à disposition de l'ONU d'un Contingent Zaïrois pour la Sécurité dans les Camps des Réfugiés de 1.500 éléments d'élite des FAZ. Ce qui fut fait, aux termes d'un Aide-mémoire de coopération du 27 janvier 1995.

En outre, le gouvernement se doit d'attirer l'attention sur ce qui suit :

a. Les ex-FAR ont été désarmés et le matériel de guerre saisi sur eux, a été restitué au Gouvernement rwandais, en présence des Ambassadeurs accrédités à Kinshasa, dont celui des Etats-Unis, le 13 février 1996. Le Zaïre n'avait donc pas invité les réfugiés ni les ex-FAR sur son territoire et il est faux de prétendre que des soldats rwandais armés et des Interahamwe se sont installés le long de la frontière zaïro - rwandaise et qu'ils n'ont pas été désarmés. C'est de la mauvaise foi propre aux dirigeants ougandais qui savent bien tout ce qui s'est passé.

b. C'est bien le Gouvernement rwandais qui a exporté au Zaïre les rivalités interethniques traditionnelles tutsi-hutu et sa politique d'extermination des hutus, à l'instar des massacres et des charniers du FPR dont fait état le Rapport Garçonny, des massacres de Kibeho, de Kanama, de Wawe et des camps des réfugiés, notamment ceux de Mugunga, au Nord - Kivu et de Chimanga au Sud - Kivu.

Par contre, il n'y a pas eu de massacres de tutsi à Masisi, ni à Rutshuru. Ce sont les populations zaïroises autochtones, Hunde, Tembo, Nyanga et d'autres qui ont été forcés au déplacement, dans leur propre pays, à cause des affrontements entre hutu immigrés renforcés par la nouvelle vague des hutu réfugiés contre les tutsi immigrés qui se sont tous repliés au Rwanda.

Les prétendus massacres de Masisi et de Rutshuru sont une affabulation rwandaise pour justifier les prétendus camps de réfugiés zaïrois au Rwanda qui ont servi de réserve pour des entraînements militaires, en vue d'attaquer le Zaïre.

Le rapport demandé par le Gouvernement zaïrois au HCR à travers la lettre n°PM/01/MWB/KL/MNT/0216/96 du 19 mars 1996 pour établir en quoi ces tutsi dits réfugiés, étaient zaïrois est demeuré sans réponse à ce jour !

c. Tous les observateurs avertis et les experts de la région des Grands Lacs savent que les rwandais sont coutumiers de l'immigration clandestine et illégale vers le Zaïre, dans la région du Kivu. A plusieurs reprises, les éléments de l'Armée Patriotique Rwandaise ont attaqué différents objectifs en territoire zaïrois, tuant des innocents, notamment :

- à Panzi I et II en février 1995
- à Jomba en avril 1995 par l'armée ougandaise
- à Birava en avril 1995
- à l'île de Wawe en mai 1995
- à l'île d'Idjwi en juin 1995
- à Bunagana en juin 1996
- à Kiringye le 31 août 1996
- à Luvungi le 31 août 1996

C'est la machine de désinformation rwandaise qui a inventé le mythe des incursions armées transfrontalières, à sens unique, pour attaquer le Rwanda. C'est elle qui avait conçu le mythe de la menace de déstabilisation du Rwanda à partir du Zaïre et qui a dicté la prise, sans fondement, des résolutions 1011 (1995), 1013 (1995) et 1053 (1996) par le Conseil de Sécurité, alors que le Rwanda ne cherchait, en fait, qu'à obtenir l'occasion de s'armer pour liquider, sur le territoire zaïrois, les réfugiés hutu dont il refusait le retour dans leur pays !

Malheureusement ces résolutions du Conseil de Sécurité ont donné l'occasion aux tutsi au pouvoir et dans l'Armée au Rwanda, de se venger des atrocités subies de la part des hutu, en se servant du territoire zaïrois. C'est ainsi que les Nations Unies, en général, et le Conseil de Sécurité, en particulier, ont été induits en erreur, avec toutes les conséquences que cela comporte sur le terrain au Kivu. Les charniers tutsi du pouvoir FPR ne sont ni meilleurs, ni plus acceptables ou tolérables que les charniers hutu de l'ancien pouvoir rwandais!

A propos de ces charniers tutsi, le gouvernement de la République du Zaïre attire l'attention de la Communauté internationale, en général, et du Conseil de Sécurité, en particulier, sur le fait que les troupes ougandaises et rwandaises se livrent à un massacre systématique des réfugiés hutu en territoire zaïrois. On a ainsi découvert :

- à Katala, 2 fosses dont, l'une de 200 cadavres d'hommes, abattus à l'aide des mitraillettes et une autre fosse, de 300 cadavres. Toujours à Katala, on a découvert des milliers de cadavres enveloppés dans des tissus et brûlés ;
- à Walungu, un charnier de 500 personnes près de Cimanga à Burale ;
- à Kashusha, dans la zone de Kabare, un charnier de plus de 600 personnes ;
- à Kahindo, un charnier de près de 100 personnes.

A cet égard, des sources indépendantes ont fait au journal belge "De Standaard" les révélations suivantes :

CITATION :

"Les dernières semaines, les rebelles ont perpétré de graves massacres parmi les réfugiés et les populations zaïroises du Nord - Kivu.

"Ceci est la réponse tutsi au génocide de 1994 et, à nouveau la Communauté internationale laisse faire. Une demi - heure à pied du camp de Katale, j'ai vu, de mes propres yeux, plusieurs charniers, raconte un homme qui a failli être tué; dans une première fosse commune, il y avait plus de 200 cadavres abattus à l'aide de mitraillettes ; dans une deuxième fosse, j'ai trouvé 300 cadavres. Sur la plaine de lave derrière les camps de Katale et de Kahindo, à l'intérieur du Zaïre, un autre homme a pu voir des milliers de cadavres et de squelettes brûlés".

"Divers témoignages démontrent que les rebelles se sont d'abord présentés comme des libérateurs, puis, très vite, ils ont commencé à séparer les femmes des enfants et des hommes, obligeant ces derniers à se coucher par terre pour être abattus ensuite".

"A Kahindo, 3.000 personnes ont été massacrées au cours d'une opération de nettoyage. Ce récit est fait par les rescapés. Les rebelles suivent la thèse du pouvoir de Kigali selon laquelle, tous les rwandais non rentrés dans leur pays sont génociteurs, d'où tous les réfugiés sont les cibles des militaires tandis que la population locale est laissée tranquille".

"Paul Kagame est venu personnellement diriger la conquête de Bunia, d'après un de ses gardes du corps. L. Kabila ne s'est manifesté qu'après, c'est une marionnette comme Bizimungu. De ces deux marionnettes, Kagame tire bien les ficelles".

FIN DE CITATION (article de RICK de GEDNT dans le Journal "De Standaard" titré "Les rebelles tuent en masse au Kivu").

Par ailleurs, si les ex-FAR n'avaient pas été désarmées par le gouvernement zaïrois, comment expliquer que 30.000 militaires n'aient pas pu se battre à la frontière contre 6 à 10.000 hommes lorsque l'Armée Patriotique Rwandaise a attaqué leurs camps ?

d. Il n'y a pas de "BANYAMULENGE" qui résident au Zaïre depuis 200 ans, pour la bonne et simple raison que ni avant Août 1885, ni de 1885 à ce jour, il n'a existé sur le sol du Zaïre, hier Congo, une tribu répondant au nom de "Banyamulenge". Les archives coloniales sont là pour en attester.

Ce n'est pas parce qu'un zaïrois réside aux Etats - Unis d'Amérique, en Allemagne ou en Angleterre, par exemple, pendant 10, 20, 30 ou 50 ans, qu'on peut lui imposer la nationalité américaine, allemande ou britannique ou encore que ces pays vont lui donner automatiquement la nationalité, sans qu'il la demande.

La nationalité, dans ce contexte, se demande, sur base individuelle. Et cette demande est suivie, dans tous les pays, d'une enquête de moralité. Pourquoi devrait-on en être autrement au Zaïre ?

Si la guerre injustement imposée au Zaïre par les armées rwandaise et ougandaise a été dictée par le problème des "Banyamulenge", qui pour le gouvernement ougandais, seraient des zaïrois, comment expliquer qu'après l'attaque de Bukavu et de Goma, ce soit des personnes comme Laurent Kabila et Ngandu Kisase, qui ne sont ni tutsi, ni originaires du Nord - Kivu ou du Sud - Kivu, qui aient été installées par l'Ouganda et le Rwanda, comme Pro-consuls au nom d'une prétendue rébellion ?

Où sont donc passés ces "Banyamulenge" qui se battaient pour leur nationalité ? Et quel rapport y a - t - il entre la lutte pour l'obtention de la nationalité prétendûment réclamée conformément au discours du Président Bizimungu du 10 octobre 1996 et la conquête des terres dans les régions du Shaba, du Kivu et du Haut-Zaïre, l'implantation du drapeau rwandais dans certaines localités du Nord - Kivu telles que Jomba, Bunagana, Ntamugenga, Rugari et du Sud - Kivu telles que Nyangezi et Uvira ?

e. A l'occasion de la tenue de la Conférence Nationale Souveraine en 1991 - 1992, tous les opposants zaïrois, Lumumbistes, Tshombistes, Mulelistes etc .. sont revenus au Zaïre pour participer avec les délégués des forces vives de notre pays, à la relecture de notre histoire et à la rupture d'avec l'ordre ancien et ont participé à la définition d'un nouveau projet de société qui entend faire du Zaïre un Etat de droit démocratique.

Ils ont établi un ordre institutionnel de la Transition pour baliser la voie vers l'avènement d'un régime démocratique et ont enfin participé à la mise au point du Programme du gouvernement de Transition qui intègre l'organisation des élections générales, libres et transparentes en 1997, élections, qui sont conçues comme un mode d'accession au pouvoir qui privilégie la non - violence.

Des leaders de tous bords qui ont comme Kabila, attaché leur nom à des oppositions armées ou radicales à l'ancien régime tels que :

- Antoine Gizenga
- Thomas Kanza
- Christophe Gbenye
- Gaston Soumialot
- Etienne Tshisekedi
- le Général Nathanaël Bumb, Commandant des ex- Gendarmes katangais,
- Anicet Kashamura
- Félix Mukulubundu et
- Gabriel Nima, collaborateurs de Pierre Mulele
- etc

ont pris part à ces assises.

Monsieur Laurent Kabila, pourtant invité à la Conférence Nationale Souveraine, avait préféré se retrancher en Ouganda pour se livrer au trafic d'or, de diamant, de défenses d'éléphants etc .. jusqu'au jour où les rwandais l'ont installé à la tête des troupes d'agression au Kivu.

Il n'est donc pas vrai de soutenir d'une part, que les lumumbistes et les mulelistes sont des sécessionnistes et d'autre part, que les lumumbistes, le groupe de Tshombe et les partisans de Mulele, auraient pactisé pour prendre les armes contre leur pays, à l'Est du Zaïre puisqu'ils sont tous aujourd'hui engagés dans le processus électoral en cours, conformément aux résolutions de la Conférence Nationale Souveraine.

Il est par contre compréhensif que l'Ouganda et le Rwanda aient, par leurs attaques, voulu créer l'instabilité au Nord - Kivu et au Sud - Kivu en pensant que les lumumbistes et les mulelistes étaient des sécessionnistes et qu'ils s'en saisiraient pour se joindre aux tshombistes, tout aussi supposés sécessionnistes pour se livrer à la balkanisation du Zaïre, comme cela avait été tenté dans les années 60. Cette position de l'Ouganda jette un éclairage nouveau sur le discours dernièrement tenu dans certains milieux sur l'Implosion, l'Explosion et l'Affaiblissement du Zaïre.

En tout état de cause, le Gouvernement de la République du Zaïre refuse de croire un seul instant que les pays membres de l'Union européenne et les Etats-Unis d'Amérique, après avoir soutenu le processus démocratique et le respect et la promotion des droits de l'Homme chez nous, puissent à la fois encourager la tenue des élections au Zaïre et suivre le gouvernement de l'Ouganda dans l'entretien de la violence comme moyen d'accéder aux fonctions politiques en République du Zaïre.

08. Les rebelles ou les opposants au gouvernement ougandais sont essentiellement des musulmans qui opèrent à l'intérieur de l'Ouganda et qui contrôlent un tiers du territoire de ce pays.

09. Le Zaïre n'abrite pas d'opposants au régime de Kampala, pour la simple et bonne raison, qu'en ce moment même, une véritable guerre oppose les rebelles ougandais aux Forces Armées Ougandaises, non pas aux frontières Ouest avec le Zaïre mais au Nord de l'Ouganda.

En revanche, c'est l'Ouganda qui fait régulièrement des incursions en territoire zaïrois dans le but de passer au Soudan et de prendre de revers la rébellion armée. Ce qui occasionne de nombreux accrochages avec les Forces Armées Zaïroises.

10. L'Ouganda a déclaré que les prétendus dissidents ougandais vivant au Zaïre ont profité de "la rébellion" pour violer le territoire ougandais.

Pourquoi auraient-ils attendu le déclenchement de "la rébellion" au Zaïre pour mener des actions contre l'Ouganda dont ils contrôlent le tiers du territoire ? Cette déclaration n'est qu'un prétexte pour justifier une agression non provoquée contre le Zaïre.

La vérité est que ni avant, ni après "la rébellion" et l'instabilité créées par le Rwanda, le Burundi et l'Ouganda, des dissidents ougandais n'ont fait d'incursions en Ouganda à partir du Zaïre.

Le Vice-Premier Ministre ougandais et Ministre des Affaires étrangères, M. Eriya Kategaya n'avait-il pas reconnu, en marge du Sommet de Ouagadougou tenu le 6 décembre 1996, que son pays avait bombardé la localité de Kasindi au Zaïre ? Peut-il nous dire quels dissidents ougandais se trouvent à Kasindi ?

CONCLUSION

Les membres du Conseil de Sécurité de l'ONU ne devraient pas se laisser abuser par les déclarations d'intention et les pétitions de principe contenues dans les paragraphes 4 à 15 du Communiqué du gouvernement ougandais.

Le régime de Kampala est connu pour sa fourberie.

Après avoir soutenu urbi et orbi que les troupes ougandaises n'étaient pas entrées en territoire zaïrois, plusieurs Etats ont fini par tomber sur des preuves établissant irréfutablement cette présence. Quelle peut être alors la fiabilité du régime de Kampala? Comment un pays qui prend l'initiative d'attaquer un autre pays peut-il être crédible lorsqu'il présente à ce dernier un plan de paix pour régler les conséquences découlant de cette agression?

Les déclarations du gouvernement français, du gouvernement belge et du Département d'Etat, alliées aux preuves matérielles accumulées par le Zaïre, démontrent que le gouvernement ougandais continue à entretenir le mensonge lorsqu'il soutient au paragraphe 7 du document précité, que ses soldats ne sont pas impliqués dans la situation de l'Est du Zaïre.

Le gouvernement ougandais développe dans la région des Grands Lacs une politique proche du banditisme d'Etat qui est pleine de menace pour la paix et la sécurité internationales dans la région.

Le Président Museveni est arrivé à la tête de l'Ouganda par le biais d'une insurrection armée extérieure. Arrivé au pouvoir, il a utilisé la même insurrection armée pour déstabiliser l'ancien régime de Kigali et placer son ancien Chef des services de sécurité militaire à la tête du Rwanda.

C'est la même méthode qu'il utilise actuellement pour déstabiliser le pouvoir au Burundi, au Soudan et au Zaïre et réaliser ainsi son rêve de leader d'un nouvel Empire qui s'étendrait de l'Océan Indien à l'Océan Atlantique en passant par le Kenya, la Tanzanie, le Soudan et le Zaïre.

Mais il se trompe car le Zaïre ne lui en offrira pas l'occasion.

Au delà de toutes les observations émises dans ce document, en réponse au communiqué de l'Ouganda, il y a lieu de s'interroger sur les raisons pour lesquelles dans toute la première partie de son communiqué, l'Ouganda parle du Rwanda et à la place du Rwanda. La question sous-examen est que le gouvernement zaïrois accuse le gouvernement ougandais d'agression et de violation de son intégrité territoriale.

Pour toute défense, l'Ouganda déclare que le gouvernement du Zaïre menaçait le Rwanda de déstabilisation, que le Zaïre a permis aux ex-FAR et aux INTERAHAMWE de s'installer le long des frontières communes, avec tout le matériel militaire qu'ils avaient ramenés du Rwanda que des attaques frontalières et des incursions armées fréquentes sont parties du Zaïre contre le Rwanda.

Pour tout observateur averti, ceci veut dire que l'Ouganda reconnaît l'agression mais cherche la justification de celle-ci dans le fait que le Zaïre aurait menacé le Rwanda de déstabilisation.

Le Rwanda est-il un protectorat de l'Ouganda ? De quel droit l'Ouganda parle-t-il du Rwanda. Par ailleurs, où sont les vraies raisons pour lesquelles l'Ouganda a engagé ses propres troupes contre le Zaïre. Qu'est-ce-que le Zaïre a fait spécifiquement contre l'Ouganda pour que ce pays engage plusieurs bataillons de ses forces armées contre le Zaïre ?

Les dénégations du gouvernement ougandais ne résistent pas à l'analyse et sont de nature à affecter sérieusement sa crédibilité.

Le Gouvernement de la République du Zaïre demande au Conseil de Sécurité :

1. de constater que l'Ouganda ne nie pas l'agression perpétrée contre la République du Zaïre, mais qu'il tente vainement de la justifier ;
2. de condamner fermement l'agression injustifiée et non-provoquée dont la République du Zaïre est l'objet de la part des forces ougandaise, rwandaise et burundaise ;
3. d'exiger de l'Ouganda, du Rwanda et du Burundi de faire cesser l'agression, de retirer leurs troupes et d'évacuer sans conditions le territoire zaïrois ;
4. de prendre les mesures nécessaires de contrôle pour s'assurer du retrait de toutes les troupes étrangères, mercenaires compris, et de procéder à cet effet, au déploiement des observateurs internationaux le long des frontières communes, après le retrait des forces d'agression ;

5. de désarmer toutes les autres forces d'agression alliées et engagées dans le combat y compris les milices tutsi ;
6. de prendre toute autre mesure à même d'assurer le rapatriement inconditionnel des réfugiés rwandais et burundais et de rétablir la paix et la sécurité dans la Région des Grands Lacs ;
7. d'assurer la réparation des dégâts et préjudices subis par la République du Zaïre du fait de la présence massive et prolongée des réfugiés rwandais et burundais sur son territoire et de l'agression dont le Zaïre est l'objet ;
8. de décréter l'embargo sur la fourniture d'armes et d'autres matériels de guerre aux régimes totalitaires et antidémocratiques de l'Ouganda, du Rwanda et du Burundi.

Fait à Kinshasa, le 16 Février 1997

Se'

Me. Gérard KAMANDA wa KAMANDA

**VICE-PREMIER MINISTRE
MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES**



ANNEXE II

Lettre datée du 17 janvier 1995, adressée au Premier Ministre
du Zaïre par le Secrétaire général

Comme vous le savez, l'Organisation des Nations Unies a examiné diverses options pour renforcer la sécurité dans les camps de réfugiés rwandais au Zaïre et en République-Unie de Tanzanie, en vue de créer des conditions favorables au rapatriement librement consenti de ces réfugiés. À cet égard, vous vous souviendrez que, dans mon rapport au Conseil de sécurité, en date du 18 novembre 1994 (S/1994/1308), j'avais suggéré plusieurs possibilités, y compris la mise en place éventuelle d'une opération de maintien de la paix.

J'ai été heureux de pouvoir m'entretenir avec vous de ces questions, lors de votre visite au Siège de l'Organisation le mois dernier, et j'ai constaté avec satisfaction que votre gouvernement demeurerait prêt à fournir le personnel nécessaire pour faire face aux problèmes de sécurité dans les camps situés au Zaïre, étant entendu que la communauté internationale devrait fournir l'aide et le soutien logistique requis à cet effet.

C'est dans cet esprit que j'ai chargé mon Représentant spécial pour le Rwanda, M. Shaharyar Khan, de se rendre à Kinshasa et d'examiner avec votre gouvernement les moyens logistiques et autres ressources qu'il serait nécessaire d'obtenir des États Membres. M. Khan m'a rendu compte des entretiens très utiles qu'il a eus avec vous et avec d'autres responsables zairois. Il m'a en particulier fait savoir que votre gouvernement était prêt à collaborer avec l'ONU afin d'améliorer la sécurité dans les camps, et de créer les conditions propices à un rapatriement des réfugiés dans la sécurité et dans la dignité. Bien entendu, je suis conscient que, parallèlement, il convient d'établir à l'intérieur du Rwanda un climat favorable à ce rapatriement.

Toutefois, les consultations que j'ai eues avec les États Membres semblent indiquer que la communauté internationale ne soit pas en mesure de fournir les ressources humaines et financières nécessaires pour mettre en oeuvre les diverses options qui ont été envisagées. Dans ces conditions, je crois que le meilleur moyen pour l'ONU d'aider à améliorer la sécurité dans les camps de réfugiés serait que le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) cherche à résoudre ce problème dans le cadre de ses programmes de protection des réfugiés et d'assistance humanitaire.

J'ai donc demandé au HCR d'examiner la question avec votre gouvernement. À cet effet, le HCR envisage d'envoyer un haut fonctionnaire au Zaïre pour consulter votre gouvernement au sujet de l'action qui pourrait être entreprise, dans le cadre du mandat du HCR pour renforcer la sécurité dans les camps. J'espère que ces entretiens pourront se tenir dans les jours à venir et qu'ils permettront d'aboutir rapidement à la mise en oeuvre de mesures concrètes.

(Signé) Boutros BOUTROS-GHALI

ANNEXE III

Lettre datée du 19 mars 1996, adressée au Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés par le Vice Premier Ministre du Zaïre

Lors de vos entretiens du 28 février 1996 à Addis-Abeba avec M. Mutiri-wa-Bashara, chargé de mission du Premier Ministre et coordonnateur de la Cellule de crise, vous avez bien voulu nous informer de vos contacts avec le Secrétaire général des Nations Unies qui, dans la recherche des solutions au problème des réfugiés, penserait à l'intégration de ceux-ci dans les pays d'asile.

Je tiens à rappeler à votre bienveillante attention que, lors de nos pourparlers antérieurs, je vous avais transmis la position de mon gouvernement à ce sujet.

En effet, le Gouvernement avait déjà fait savoir que le retour de tous les réfugiés rwandais et burundais dans leurs pays respectifs constituait la seule solution durable au problème des réfugiés et que leur intégration au Zaïre n'était pas envisageable.

Par ailleurs, je suis surpris d'apprendre la présence sur le territoire rwandais de sujets zaïrois qui sollicitent des autorités rwandaises et du HCR le statut de réfugié. En effet, les autorités régionales du Nord et du Sud-Kivu de même que d'autres sources d'information n'ont, jusqu'à ce jour, signalé aucun départ massif de Zaïrois vers le Rwanda et le mouvement de déplacement des populations entre les États fait l'objet d'une grande surveillance de la part de la communauté internationale à travers les organisations compétentes.

Pour me permettre de me fonder une opinion précise à ce sujet et compte tenu de l'ambiguïté qui règne dans la région des Grands Lacs, je vous prie de demander à vos services de communiquer à mon gouvernement l'identité complète, l'origine ethnique, le lieu de résidence au Zaïre ou tout autre élément permettant d'identifier ces candidats réfugiés comme ressortissants zaïrois.

Le Zaïre est d'autant plus fondé à s'entourer de précautions que la région du Nord-Kivu a récemment été soumise à des infiltrations et à la déstabilisation de la part d'un réseau de poseurs de bombes qui a mis la région à feu et à sang. Par ailleurs, la reconnaissance au Rwanda comme réfugiés zaïrois de personnes non identifiées et leur rapatriement éventuel sont de nature à exacerber la tension déjà vive à l'est du Zaïre.

POUR LE PREMIER MINISTRE :

Le Vice Premier Ministre,

Ministre de l'Intérieur

(Signé) Gérard KAMANDA wa KAMANDA

**SOLDAT OUGANDAIS APPREHENDED DANS LES
RANGS DES TROUPES D'AGRESSION A WALIKALE**



NOM : ATENYI

POST-NOM : TIBARAGUZA

LIEU ET DATE DE NAISSANCE : HOIMA 1/10/64

NATIONALITE : UGANDAN

REGION/PROVINCE WEST :

DISTRICT : HOIMA

ZONE : BUGAHYA

DATE D'INCORPORATION : 11/6/1984

UNITE : NOTHERN DIVISION

RANK : SEGENT

LIEU DE COMAT ET CAPTURE : NIANIA, LE 29 JAN 97

NOM DU PERE : AMOTI TIBARAGUZA

ET MERE : ABOLI BYAMIREMBE



NOM : MASABA

POST-NOM : MUKWASI

LIEU ET DATE DE NAISSANCE : MBALE 27/08/1966

NATIONALITE : UGANDAN

REGION/PROVINCE : EASTERN

DISTRICT : MBALE

ZONE : MASABA

DATE D'INCORPORATION : 24/04/1982

UNITE : EASTERN DIVISION

RANK : 2ND LIEUTENANT

LIEU DE COMBAT ET CAPTURE : KOMANDA, 10 DEC 96

NOM DU PERE , MUKWASI JOHN

NOM DE LA MERE : NABWIRE NABUYA

S/1997/171

Français

Page 23



NOM : PAUL KABAGAMBE

POST-NOM : BAIZIRE

LIEU ET DATE DE NAISSANCE : NYABUSHOZI (MBARARA)

NATIONALITE : UGANDAN

REGION (PROVINCE) : WESTERN

DISTRICT : MBARARA

ZONE : NYABUSHOZI

DATE D'INCORPORATION : 1987

UNITE : KADOGO BATTALION

RANK : SERGENT MAJOR

LIEU DE COMBAT : KOMANDA, 10 DEC 96

NOM DU PERE : JAMES BAIZIRE

ET MERE : JANET ADYERI



NOMS ET POSTNOM : RUTERANA PASCAL

S/1997/171

Français

Page 25

LIEU ET DATE DE NAISSANCE : RUTONDE, 1967

NATIONALITE : RWANDAISE

REGION / PROVINCE : KIBUNGO

DATE D'INCORPORATION : MARS 1993

UNITE : BATAILLON COMMANDO BIGOGWE (GISENYI)

GRADE : 1er SERGENT

LIEU DE COMBAT ET DE CAPTURE : OSSO, LE 21 JAN 97

NOM DU PERE : BIZIGIMANA

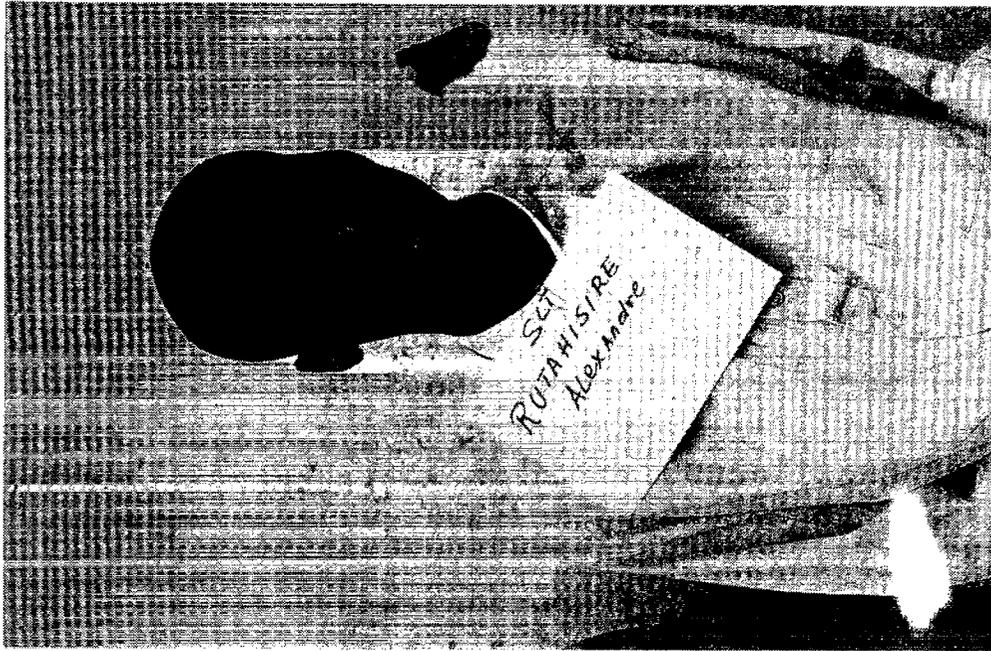
NOM DE LA MERE : RUYENDE



PREMIERE CATEGORIE :
CINQ SOLDATS DE L'APR
CAPTURES A LUBERIZI



DEUXIEME CATEGORIE :
DEUX CDO DE L'APR CAPTURES A GOMA



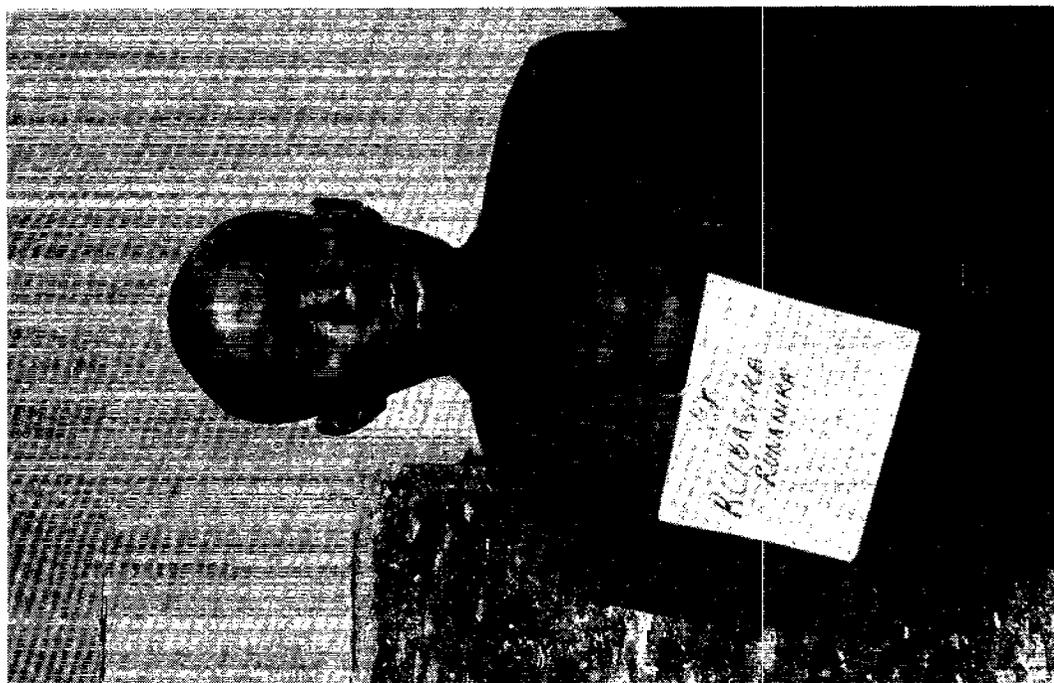
TROISIEME CATEGORIE :
DEUX CDO ZAIROIS DE L'APR CAPTURES A
RUTSHURU



QUATRIEME CATEGORIE :
ELEMENT DE L'APR CAPTURE A IJWI



CINQUIEME CATEGORIE :
ELEMENT DU RESEAU FPR INFILTRE A GOMA POUR
ESPIONNAGE



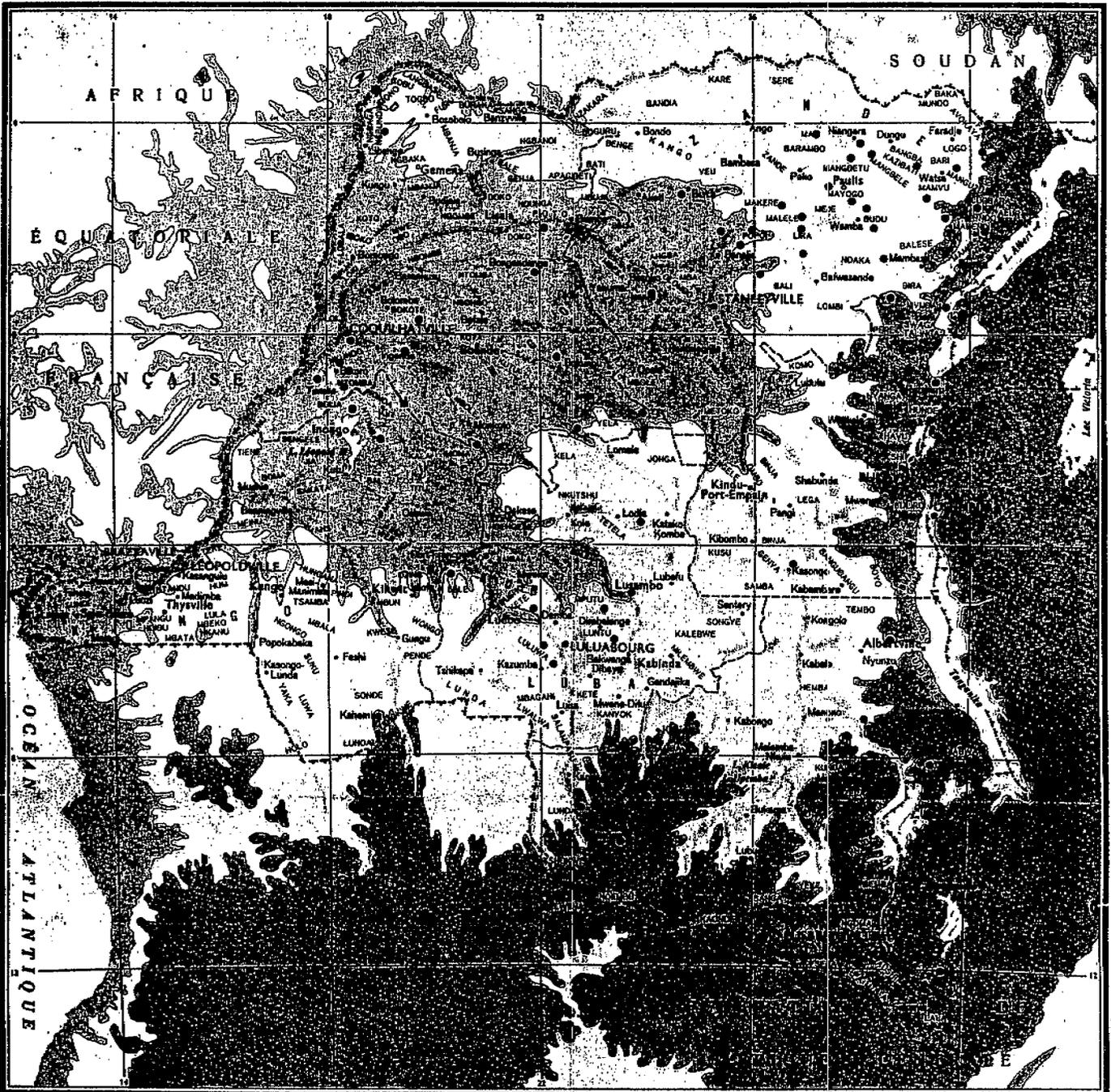
Arrêté en même temps que Messieurs :

1. BIVEGETE BIACHU DAMIEN
2. NSANZI FURA NZABAMBARIRWA
3. MBIRIZI MUKASA
4. NGOGA MUKIRA
5. BUISA BIABIKARA
6. OKENGE LULU
7. KAMBALE PALUKU
8. KAMBALE MKHELE

Dr KANKU MPINGANAYI, SUJET SUD-AFRICAIN
D'ORIGINE ZAIROISE, AU SERVICE DU RESEAU
FPR, APPREHENSE DANS LA REGION DU HAUT-
ZAIRE



LE CONGO BELGE



LEGENDE

MONGO Ethnies

METOKO Tribus

● Pygmées

○ Cours d'eau

Altitudes :


 de 0 à 500 m.
 de 500 à 1000 m.
 de 1000 à 3000 m.
 plus de 3000 m.

--- Frontières

--- Limites de Provinces

● Chefs-lieux de Territoires

● Chefs-lieux de Districts

● Chefs-lieux de Provinces :

Léopoldville : P. de Léopoldville

Coquilhatville : P. de l'Équateur

Stanleyville : P. Orientale

Bukavu : P. du Kivu

Elisabethville : P. du Katanga

Luluabourg : P. du Kasai